

Tours Métropole Val de Loire  
(22 communes / 300 000 habitants)

**Recrute**

**Sous conditions statutaires ou contractuelles**

**UN RESPONSABLE DU  
SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE**

**A LA DIRECTION DE L'HABITAT ET  
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

**Lieu d'exercice du poste : Tours – Quartier des 2 Lions**

**Cadre d'emploi : Attaché territoriaux ou Ingénieurs territoriaux**

**Temps de travail : poste à temps complet**

**Prise de fonction envisagée : dès que possible**

**Date limite des candidatures : 19 juillet 2024**

**Jury de recrutement : à partir du 26 août 2024**

**Finalité du poste**

Depuis sa création, Tour(s)plus devenue Tours Métropole Val de Loire agit pour améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, à travers la mise en œuvre de contrats locaux (contrat de ville 2000-2006, contrat urbain de cohésion sociale 2007-2014, contrat de ville 2015-2023) et nationaux (programme national de rénovation urbaine 2004-2014, nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024), signés avec l'Etat, ses agences et les communes de Joué-lès-Tours, La Riche, Saint-Pierre-des-Corps et Tours.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 31 août 2023, Tours Métropole Val de Loire a élaboré, avec l'Etat et les communes de Joué-lès-Tours, La Riche, Saint-Pierre-des-Corps et Tours, le nouveau contrat de ville « engagements Quartiers 2030 ». Ce nouveau contrat porte sur 13 quartiers prioritaires situés dans 4 communes et accueillant 40.000 habitants. Signé par 26 partenaires, il constitue le cadre de référence de l'action locale déployée en faveur des habitants de ces quartiers sur la période 2024-2030. Dans cette optique, il acte les moyens de droit commun mobilisés par les signataires et les modalités de mobilisation de leurs crédits spécifiques. Il est complété par des dispositifs et des conventions d'application, en particulier, la convention intercommunale d'attributions Hlm, les conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain, la convention de gestion urbaine et sociale de proximité, la cité de l'emploi, les cités éducatives et les programmes de réussite éducative. Il sera enrichi d'un volet opérationnel déclinant chaque objectif opérationnel en fiche projet, et d'un recueil d'annexes ayant trait à son élaboration et à son exécution.

Dans le cadre de sa compétence relative à la politique de la ville, Tours Métropole Val de Loire déploie également d'autres dispositifs contractuels pour agir en faveur des publics les plus précaires de son territoire. Elle dispose ainsi d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, d'un conseil local en santé mentale, d'un contrat local de santé en cours d'élaboration et d'un

contrat local des solidarités. Elle gère, enfin, par voie de délégation permanente du Département, l'attribution des aides du Fonds d'Aide aux Jeunes et les actions de prévention spécialisée sur son territoire, avec les moyens du Département.

En qualité de responsable de service, l'agent recruté sera chargé, sous l'autorité du Directeur de l'habitat et de la politique de la ville, de mettre en œuvre la compétence relative à la politique de la ville, au travers la conduite du contrat de ville et la coordination de ses conventions d'application et des dispositifs de développement urbain, d'insertion économique et sociale et de prévention de la délinquance. Il est le référent du contrat de ville pour la Direction.

## **Missions du poste**

### **1) Dans le cadre du fonctionnement du service politique de la ville**

- Assurer l'organisation et la gestion du service et coordonner son activité dans une logique de transversalité, pour garantir la cohérence de la mise en œuvre des projets de développement social et urbain de la Métropole (cadre de vie, santé, emploi, insertion, solidarités ...).
- Assurer la gestion budgétaire du service, doté d'1,3 M€ en fonctionnement (référence BP 2024) et de 1,6 M€ en investissement (référence BP 2024), générant 0,3 M€ de recettes de l'Europe, Etat, ANRU, Région (référence BP 2024).
- Assurer l'encadrement hiérarchique de 4 agents de catégorie A et organiser l'encadrement fonctionnel de 22 agents mis à disposition par le Département (21 agents) et le CHRU (1 agent).

### **2) Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence politique de la ville**

#### **Au titre du contrat de ville 2024-2030 :**

. Assurer la coordination et le suivi de l'exécution du contrat (appels à projets, mobilisation du droit commun, bilan annuel, évaluation ...) en lien avec les services de l'Etat et des communes.

. Participer à la gouvernance stratégique (assemblée plénière, COPIL, comités stratégiques) et assurer l'animation de la gouvernance opérationnelle (comité technique, groupes techniques intercommunaux ...).

. Assurer la gestion administrative et financière des programmations métropolitaines (AAP, AMI, CPO), impulser et coordonner des actions en faveur des quartiers prioritaires et accompagner les porteurs de projet.

. Assurer le développement et l'animation des partenariats (Etat, Région, Département, bailleurs sociaux, chambres consulaires, CAF, associations, habitants...).

#### **Au titre de la gestion urbaine et sociale de proximité :**

. Assurer la mise en œuvre, l'évaluation et la valorisation de la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité définie dans la convention 2023-2025, en lien avec les services de l'Etat, des communes et des bailleurs sociaux.

. Développer des programmes d'actions spécifiques (ateliers thématiques, création d'outils de travail partagés, Ville en valise...).

▪ **Au titre de l'utilisation de l'abattement de la TFPB :**

. Assurer la mise à jour, la mise en œuvre, l'évaluation et la valorisation des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB en lien avec les services de l'Etat, des communes et des bailleurs sociaux.

. Organiser, avec les services des communes, les diagnostics en marchant annuels d'évaluation de l'avancée des situations sur les quartiers.

▪ **Au titre de la compétence relative à la prévention spécialisée :**

. Assurer le suivi de la délégation de compétence en lien avec le Conseil départemental et l'APSER (suivi des comités de pilotage communaux et assemblées générales, suivi des projets développés et participation à la définition des actions en fonction des projets de territoire).

**Profil recherché**

- De formation supérieure Bac + 5 en développement social et urbain et expérience réussie dans un poste équivalent
- Maîtrise des enjeux, des procédures, du cadre réglementaire et des acteurs de la politique de la ville
- Maîtrise de l'environnement et du fonctionnement administratif, juridique et financier des collectivités locales et leurs groupements
- Maîtrise de l'outil informatique
- Maîtrise de la conduite de projets complexes
- Sens aigu du service public et de ses valeurs
- Sens de l'organisation, rigueur, autonomie et grande disponibilité
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Aptitudes relationnelles et rédactionnelles, à la négociation, au dialogue et à l'animation de réunions
- Capacité et goût prononcé pour le travail en équipe et le travail de terrain
- Capacité à déléguer

Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à Monsieur Frédéric JULLIAN, Directeur de l'Habitat et de la Politique de la Ville au 02.47.80.11.66 / [f.jullian@tours-metropole.fr](mailto:f.jullian@tours-metropole.fr)